



Reprise des études avec un Titre de séjour Salarié qualifié Passeport Talent

Par **Younes04**, le **31/03/2023** à **16:02**

Bonjour,rrnJe possède un titre de séjour Salarié qualifié Passeport Talent valable jusqu'à 03/2026. Je viens de signer une rupture conventionnelle avec mon employeur et je souhaite réaliser un Master Spécialisé de 1 an.rnrnEst ce que mon titre de séjour salarié me permet de m'inscrire dans une formation continue ? Merci d'avance.

Par **YAW**, le **18/04/2023** à **11:41**

Bonjour Younes,rrnEst ce que tu as réussi à avoir une réponse à ta question ? Si oui, merci de nous informer de la réponse.rnrnJe suis dans la même situation que toi.rnrn rnrnBonne journée !